



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION  
VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Plan de déplacements des hôpitaux d'Ambert et Thiers  
Un projet social pour l'attractivité et le dynamisme des deux hôpitaux**

**Mission de diagnostic et sensibilisation**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Tony BERNARD  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

*Les questions relatives au marché sont à poser par mail sur la plateforme <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>. Aucun renseignement d'ordre technique ne sera délivré oralement.*

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

*(Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).)*

**2- Procédure de passation**

Marché simple passé en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**3- Objet de la consultation / durée**

La mission consiste à réaliser la phase de diagnostic et d'évaluation de potentiels de changements de modes de transports des accompagnant-e-s des patient-e-s, des



patient-e-s, des salarié-e-s dans le cadre d'une démarche de plan de déplacements des hôpitaux d'Ambert et Thiers.

La mission est détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières joint à la présente consultation et qui constitue une pièce du marché.

Le contrat sera conclu pour une durée de 9 mois à compter de la notification du marché.

Le budget indicatif du marché est de 18 000 € TTC.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les offres seront examinées et appréciées en fonction des critères suivants :

- compréhension des objectifs, qualité de l'approche méthodologique et calendrier détaillé prévisionnel : 40 %
- compétences mobilisées : 40 %
- montant de l'offre : 20%.

Les compétences mobilisées seront appréciées au vu :

- des compétences des personnes composant l'équipe
- des moyens mis en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. Cette négociation, le cas échéant, se déroulera la semaine du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

- le présent document descriptif de la consultation complété et signé
- le cahier des clauses techniques particulières signé
- le devis détaillé du coût de la mission

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

##### **Montant total du marché**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**



## 7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation d'un acompte et du solde suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [compta@parc-livradois-forez.org](mailto:compta@parc-livradois-forez.org).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## 8- Acomptes

- Un acompte de 40 % sera versé après la réalisation de l'enquête mobilité auprès des accompagnant-e-s des patient-e-s, des patient-e-s, des salarié-e-s des hôpitaux d'Ambert, de Thiers et des services des pôles gériatrie, sur présentation d'une facture.
- Le solde de 60 % sera versé à la remise des rendus attendus à l'article 4 du cahier des clauses techniques particulières, à l'issue de la réalisation de l'ensemble des prestations, sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## 9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **jeudi 20 septembre 2018 – 12 h (dernier délai)**.

- **A l'adresse du Parc naturel régional Livradois-Forez ou sur place contre récépissé**, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30)
- ou par mail à l'adresse suivante **achat.public@parc-livradois-forez.org** avec accusé de réception
- ou par voie électronique sur la plate-forme : **<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>**

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ un dossier complet, comprenant les pièces décrites ci-dessous, datées, signées et revêtues du cachet du candidat contenant les pièces justificatives des capacités adaptées au projet, et notamment :
  - une note de présentation du candidat (capacités professionnelles, techniques et financières)
  - les principales références du candidat sur des projets similaires et de moins de cinq ans faisant apparaître le nom et l'adresse du maître d'ouvrage, la date de réalisation, le type de missions effectuées
  - une note de présentation de l'équipe détaillant la composition de l'équipe intervenant pour l'exécution de la mission, les compétences de chaque intervenant dans les domaines correspondant à la mission notamment dans la capacité à mobiliser divers publics, l'animation de démarches collectives
  - Le titulaire veillera à fournir le CV des personnes affectées à l'opération et le nom du mandataire
  - une note (maximum 6 pages) précisant la méthode détaillée d'intervention et le déroulement de la mission
  - le calendrier précisant la durée envisagée des différentes étapes
  - le devis détaillé du coût de la mission. Le candidat établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble et détaillera le coût par étapes, en faisant apparaître le nombre de journées de travail par étapes, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes. Dans le cas d'un groupement solidaire ou conjoint ou d'une sous-traitance, le candidat détaillera la nature et le prix des prestations suivant les membres du groupement, mandataire, sous-traitant. Les prix sont réputés fermes et définitifs.

Le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez